

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-548 DU 11 DECEMBRE 2002

Chargeant Monsieur Valentin Aditi HOUDE ,
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs
de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant
GNACADJA, Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001 ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.
- VU le Décret N° 2002 - 545 du 9 Décembre 2002 chargeant le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la prospective et du Développement de l'intérim du Président de la République.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du Mercredi 11 Décembre au Lundi 16 Décembre 2002, Monsieur Valentin Aditi HOUDE, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs sera chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 décembre 2002

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et P o le Ministre d'Etat, chargé de l'Action
Gouvernementale, de la Prospective et
du Développement



Bruno AMOUSSOU

Ampliation : PR 6 - AN 4- CS 2- CC 2- HAAC2 - PM 4 - MEHU 4 - MAEIA 4 -
SGG 4 - AUTRES MINISTERES 16 - DEPARTEMENTS 6.